

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 055-215505058-20230706-20230706_024-DE

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
JEUDI 6 JUILLET 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

SLOW

DÉLIBÉRATION
du 06/07/2023

Le Jeudi 6 Juillet 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20230706.024

OBJET :

**Motion en faveur de la
réouverture ferroviaire
de la Lorraine vers le
Sud de la France**

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à Mme PIGEARD Sandrine – Mme LECLERCQ Josiane à M ANTION Claude – M. NICKLAUS Bruno à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – M. NOEL Pascal à M. ANCEAUX Jean-Luc

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – Mme LECLERCQ Josiane – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 23 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël.

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 06/07/2023
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 30/06/2023
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	18
Pouvoirs	5
Absents	0
Votants	23

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

La Région Grand Est nous sollicite pour demander au Gouvernement et à la SNCF la réouverture d'une desserte ferroviaire compétitive vers le Sud au départ de la gare de Nancy.

Cette liaison demandée vers le Sud de la France est essentielle pour le maillage de notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, demande à l'Etat et à la SNCF :

- de tenir les engagements pris le 13 avril dernier ;
- d'investir pour un matériel roulant de qualité et d'assurer le confort des usagers ;
- de garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les territoires ;
- de se donner tous les moyens pour arriver, dans les meilleurs délais, au retour d'un service ferroviaire équivalent à celui supprimé en 2018.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

